

# Conditions générales de ventes

## 1 - Champ d'application des conditions générales

Elles régissent les relations entre le fabricant d'appareils de chauffage solaire, ci après désigné « le Vendeur », et le client de la filière chauffage et production d'eau sanitaire, auquel il vend son matériel, ci après désigné « l'Acheteur » ou « le Client ». Elles constituent la base de l'offre du Vendeur, conformément à l'article L. 441-6 du Code du Commerce, et prévalent sur tous documents ou conditions particulières de l'Acheteur qui n'auraient pas été expressément acceptés par le Vendeur. Elles s'adressent exclusivement à une clientèle de professionnels qualifiés de la filière chauffage et eau chaude sanitaire ou de la filière électricité, qui, pour leur part, ont une exigence de conseil éclairé auprès de leurs propres Clients et s'engagent à réaliser des installations conformes aux règles de l'art, aux normes en vigueur, et aux prescriptions techniques fournies par le Vendeur. Tout autre document que les présentes conditions générales de vente, et notamment, tarifs, catalogues, prospectus, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, et ne peut engager le Vendeur, de quelque manière que ce soit.

## 2- Produits- Propriété intellectuelle

Le Vendeur se réserve la possibilité d'apporter des modifications ou améliorations techniques aux produits proposés, sans avoir l'obligation de modifier les produits précédemment livrés ou en cours de commande. L'intégralité de la documentation technique reste la propriété intellectuelle exclusive du Vendeur.

## 3- Commandes

Les commandes transmises sont irrévocables pour l'Acheteur, sauf acceptation écrite d'une modification par le Vendeur. Les commandes doivent être acceptées par écrit par le Vendeur pour être considérées définitives. Toute modification ou annulation de commande ne pourra être prise en compte qu'avant confirmation de la commande par le Vendeur. En cas de modification de la commande, le Vendeur ne pourra être tenu par les délais initialement convenus pour son exécution. En cas de cessation de fabrication d'un produit, les commandes déjà enregistrées seront honorées par la livraison d'un produit équivalent. Le Vendeur se réserve le droit de refuser d'honorer une commande en cas de refus de l'Acheteur de donner une garantie, ou dans l'hypothèse de non-paiement d'une commande précédente.

## 4- Tarifs- Prix

Les tarifs ne sont fournis qu'à titre indicatif et sont librement révisables par le Vendeur à tout moment. Ils revêtent un caractère relativement confidentiel. Les prix sont fixés par le tarif applicable au jour de la passation de la commande. Les prix sont stipulés hors taxes, franco ou non (précisé au cas par cas). Tout impôt, taxe, droit ou prestation, sont facturés en sus à l'Acheteur. L'Acheteur pourra bénéficier de conditions tarifaires qui seront fonction des objectifs commerciaux convenus, du flux commercial historique observé avec lui, ainsi que de toutes autres considérations pouvant influencer sur cette tarification. Ces conditions seront alors clairement explicitées.

## 5 – Conditions de paiement

Le prix est payable en totalité et en un seul versement dans un délai de 30 jours fin de mois à compter de la livraison. Aucun escompte pour règlement antérieur à la date de paiement stipulée ne sera accordé. La première livraison à un nouveau Client est payable à la commande. Des délais de paiement peuvent toutefois être consentis après étude du dossier du nouveau Client. En cas de règlement par traite, celle-ci doit être retournée dans les 10 jours à partir de l'émission de la traite. Le Vendeur se réserve la possibilité, à tout moment, d'exiger une garantie de paiement, telle qu'une caution bancaire. Le refus de remettre au Vendeur une garantie, lorsqu'elle est exigée, autorise le Vendeur à suspendre immédiatement les livraisons.

En cas de non paiement par l'Acheteur des sommes dans le délai fixé ci-dessus, des pénalités de retard, calculées prorata-temporis au taux d'intérêt fixé par la BCE majoré de 5 points du montant TTC du prix d'acquisition figurant sur ladite facture, seront, automatiquement et de plein droit, acquises au Vendeur. Ces pénalités courent de la date d'échéance au jour du paiement effectif. En cas de non respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le Vendeur se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours de la part de l'Acheteur, sans préjudice de ses autres droits. En cas de défaut de paiement par l'Acheteur, dans les 48 Heures suivant une mise en demeure demeurée infructueuse, la vente pourra être annulée si bon semble au Vendeur qui pourra demander restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages ou intérêts.

## 6- Réserve de propriété

Le transfert de propriété des produits du Vendeur, au profit de l'Acheteur, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits produits. En cas de défaut de paiement de l'Acheteur, de tout ou partie du prix de la commande, le Vendeur se réserve un droit de propriété sur les produits vendus, et ceci jusqu'à complet règlement. Les acomptes éventuellement déjà versés, restent l'entière propriété du Vendeur. En cas de saisie arrêt ou de tout autre intervention de tiers sur les produits, l'Acheteur devra immédiatement en informer le Vendeur, pour lui permettre le cas échéant de s'y opposer et de préserver ses droits. En cas d'ouverture d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire à l'encontre de l'Acheteur, les commandes en cours seront automatiquement annulées, et le Vendeur se réserve le droit de revendiquer les marchandises en stock.

## 7- Livraisons

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif. Ceux-ci dépendent notamment des possibilités d'approvisionnement du Vendeur, de la disponibilité des transporteurs et de l'ordre d'arrivée des commandes. Le Vendeur s'efforce de respecter les délais de livraison indiqués lors de l'acceptation de la commande et les éventuels retards ne peuvent donner lieu à aucune indemnité. Les risques de perte et de détérioration des produits sont transférés à l'Acheteur dès la livraison.

### Cas de force majeure

Le Vendeur est déchargé de son obligation de livrer en cas de force majeure. Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuits déchargeant le Vendeur de son obligation de livrer dans les délais, les grèves de la totalité ou d'une partie du personnel du Vendeur ou de ses transporteurs habituels, l'incendie, l'inondation, la guerre, les arrêts de productions dus à des pannes fortuites, l'impossibilité d'être approvisionné en matières premières, les épidémies, les périodes de dégel, les barrages routiers, les grèves, les ruptures d'approvisionnements en énergie EDF, GDF, ou autres, ou les ruptures d'approvisionnements pour une cause non imputable au Vendeur (par exemple imputable aux fournisseurs du Vendeur).

### Transport – Réceptions

Les produits sont livrables ex works sauf convention formelle établie avec le Client. Il appartient à l'Acheteur, en cas d'avarie des marchandises transportées ou de manquants, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur, et ceci lors de la réception.

Tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserves par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 3 jours de sa réception après du transporteur, conformément à l'article L. 133-3 du Code de Commerce, et dont copie sera adressée simultanément au Vendeur, sera considéré comme accepté par l'Acheteur. Il appartient à l'Acheteur de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés. Aucun retour de marchandise ne pourra être effectué par le Client sans l'accord préalable et écrit du Vendeur. Les frais de retour ne seront à la charge du Vendeur que dans le cas où un vice apparent ou un manquant est effectivement constaté par le Vendeur ou son mandataire. Seul le transporteur choisi par le Vendeur est habilité à effectuer le retour des produits concernés. Si après contrôle de réception, un vice apparent ou un manquant est effectivement constaté, l'Acheteur ne pourra demander que le remplacement des articles non-conformes et / ou le complément à apporter pour combler les manquants, aux frais du Vendeur, sans que l'Acheteur puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à l'annulation de la vente. La réception sans réserve des produits commandés par l'Acheteur couvre tout vice apparent et/ou manquant.

## 8- Responsabilité du Vendeur

Les produits doivent être vérifiés par l'Acheteur à leur livraison, et toute réclamation, réserve ou contestation, relative aux manquants et vices apparents, doit être effectuée dans les conditions prévues au point 7. En cas de défaut apparent, les pièces défectueuses sont remplacées par le Vendeur sous réserve de vérification des défauts énoncés. Aucune action relative à des non-conformités ne pourra être engagée par l'Acheteur plus de 30 jours après la livraison des produits. Les défauts et détériorations des produits livrés consécutifs à des conditions anormales de stockage et/ou de conservation chez l'Acheteur, notamment en cas d'accident de quelque nature que ce soit, ne pourront ouvrir droit à la garantie du Vendeur.

## 9- Garanties générales

Les produits livrés par le Vendeur bénéficient de garanties différentes en fonction des éléments considérés (précisées dans un document annexe attaché aux produits diffusés).

Elles prennent effet à compter de la facturation faite par ELLIOS INDUSTRIES ou par ses revendeurs agréés. La garantie se traduit au choix du Vendeur par la réparation du produit ou par le remplacement des pièces défectueuses, l'échange du produit, ou la réduction du prix.

Les frais encourus pour le démontage et le remontage des produits, ainsi que le retour au Vendeur, sont à la charge de l'Acheteur, quelle que soit la façon dont la garantie s'exerce.

Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation ou d'utilisation non conforme aux spécifications du Vendeur, montage défectueux sur site, qualité de l'eau trop dure (TH supérieur à 20°), interventions d'un tiers sur le produit, négligence, défaut d'entretien de la part de l'Acheteur, modifications du système ou des paramètres de fonctionnement, usure normale du bien, détériorations ou bris générés par des cas de force majeure. Le remplacement des produits ou pièces défectueux n'aura pas pour effet de prolonger la durée des garanties d'origine. La garantie cesse de plein droit dès lors que l'Acheteur n'a pas informé le Vendeur dans un délai de 30 jours à compter de la découverte du vice. Il incombe à l'Acheteur de prouver le jour de cette découverte.

## 10- Contestations

A défaut d'accord amiable, il est de convention expresse que tout litige relatif au contrat sera de la compétence exclusive du tribunal dans le ressort duquel est situé le siège social du Vendeur.

# Conditions générales des achats

Les prix facturés doivent correspondre aux prix définis lors de la passation de commande, sauf accord formel éventuel de notre part sur la base d'un accusé de réception de commande corrigé par le fournisseur.

Les marchandises ne sont considérées acceptées qu'après contrôle interne. De ce fait, toute non-conformité qualitative ou quantitative peut entraîner le refus des marchandises concernées, celles-ci étant alors réexpédiées au fournisseur, à ses frais, après information des causes du rejet. La prise de possession des marchandises n'est donc effective que dans la mesure où il y a conformité complète par rapport à notre commande et aux spécifications qui y sont portées. Egalement, si une non conformité qualité, non détectable en réception, est découverte lors de l'utilisation du produit, elle fera alors l'objet d'un envoi de fiche de non-conformité, d'une demande d'action corrective, d'un éventuel avoir et/ou d'une refacturation des coûts induits, ainsi que du remplacement gratuit des fournitures incriminées.

Le fournisseur se doit de nous informer, préalablement à toute livraison, de toute modification de son processus de fabrication, le lot correspondant devant alors être repéré. Le non respect de cette clause pourra alors entraîner un refus éventuel de notre part.

Les délais de paiement sont de 45 jours fin de mois (échéance au 15) à compter de la date d'émission de facture conformément à la loi de modernisation de l'économie n°2008-776 du 4 août 2008.